

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 15/01/2026 - 607 - 2015 B 01632 - 814 080 651 - 9 NEUF SAVIGNY

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL 9 NEUF SAVIGNY		7 ALL DU COBALT	
SIRET	81408085100015	77176 SAVIGNY LE TEMPLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail non alimentaires	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	28 130	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	
		France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	
		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur art 44 octies A	
		Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065 SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ACIPEX 120 RUE DE CHAPONNE 75011 PARIS Tél: 01 44 43 76 15			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date 3004 2025 Lieu SAVIGNY LE TEMPLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire	
		Signature 9 NEUF SAVIGNY 7 ALLÉE DU COBALT 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	
Examen de conformité fiscale (ECF)		SIRET: 814 080 851 00015 TEL: 0967617965	

Cegid Quadra

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1) :		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :							
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1		2	3	4	5	6	7	8			
Mme HU SHUHUA 12 RUE LOUIS BEAUNIER		50	2024	24 998							
77000 MELUN											
SARL 9 NEUF GRAND VAL 9000 RUE DE LA GONDOLE		50	2024								
95290 L ISLE ADAM											
i DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								104 943			
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À					0 %		15 %		19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025

Designation de l'entreprise SARL 9 NEUF SAVIGNY Neant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 ALL DU COBALT 77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Numero SIRET * 81408065100015 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le 2025-12-31		Exercice N-1 clos le 2024-12-31	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 623		1 229	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	16 250		16 250	
Total I (5)		044	048	17 873		17 479	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062	126 183		165 237	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	309 226		199 950	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	200		35 000	
	Disponibilités	084	086	128 993		71 909	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	564 602		472 097	
Total général (I+II)		110	112	582 475		489 575	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Reserve legale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		210 980		178 674	
	Resultat de l'exercice	136		23 910		32 306	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		239 890		215 980	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156		55 513		22 849	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		196 685		159 495	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	34 997	90 387		91 251	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		342 585		273 595	
	Total général (I + II + III)	180		582 475		489 575	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	806
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

Désignation de l'entreprise SARL 9 NEUF SAVIGNYNeant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 765	442		444		446	4 765	4 765
	Installations générales, agencements divers	450	46 442	452		454		456	46 442	46 442
	Matériel de transport	460	25 500	462		464		466	25 500	25 500
	Autres immobilisations corporelles	470	3 666	472	806	474		476	4 472	4 472
	Immobilisations financières	480	16 250	482		484		486	16 250	16 250
TOTAL		490	96 622	492	806	494		496	97 428	97 428
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 765	532		534		536	4 765	
	Installations générales, agencements divers	540	45 213	542	411	544		546	45 624	
	Matériel de transport	550	25 500	552		554		556	25 500	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 666	562		564		566	3 666	
	TOTAL	570	79 144	572	411	574		576	79 555	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées vivres de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme (5)	Long terme				
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Regularisations	590	583	594		595	
TOTAL					596	585	597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 I, et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Designation de l'entreprise

SARL 9 NEUF SAVIGNY

Scant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870 + 984 + 860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-S011)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	133 506
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	85 282
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues avant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Designation de l'entreprise : SARL M NEUF SAVIGNY				Neant ☐	
Exercice ouvert le 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	4
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	670 529
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	670 529
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	26
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	10 292
Rentrees sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				111	10 318
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	347 176
Variation négative des stocks				145	39 385
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	54 619
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	440 250
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	240 597
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				117	240 597
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	670 529	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation				186	
* (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée, déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD : Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD : Cotisation, fonction des entreprises, qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Neant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

8 1 4 0 8 0 6 5 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 9 NEUF SAVIGNY

ADRESSE (voie)

7 ALL DU COBALT

CODE POSTAL

77176

VILLE

SAVIGNY LE TEMPLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 - 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 - 904	906	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille HU Prenoms SHUHUA

Nom d'usage XU % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance Date 280486 N° Département 99 Commune ZHEJIANG Pays CN

Adresse N° 12 Voie RUE LOUIS BEAUNIER

Code postal 77000 Commune MELUN Pays France

Titre (2) SARL Nom de famille 9 NEUF GRAND VAL Prenoms

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° 9000 Voie RUE DE LA CONDOLE

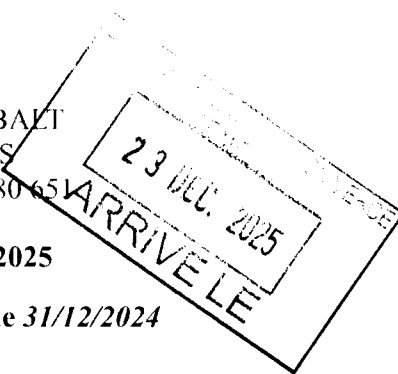
Code postal 95290 Commune L ISLE ADAM Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.

SARL 9 NEUF SAVIGNY
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 ALLEE DU COBALT
77176 SAVIGNY LE TEMPS
RCS MELUN N° SIREN : 814 080 651



Assemblée générale du 31/08/2025

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Les convocations vous ont été adressées le 01/08/2025, ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

L'inventaire et les documents sociaux relatifs au dernier exercice ont été tenus à votre disposition au siège.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1° activité au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024, le chiffre d'affaires réalisé a été de 667 527 euros.

Compte tenu de l'évolution du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, l'exercice clos le 31/12/2024 se termine par un résultat de 23 910 euros.

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur. Les règles de présentations et d'évaluation sont identiques à celles appliquées lors des exercices précédents.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat, qu'il s'élève à 23 910 euros, de la manière suivante :

Au poste report à nouveau pour un montant de 234 890 euros.

Nous vous demandons donc d'approuver cette affectation.

Paraphes :

SARL 9 NEUF SAVIGNY

Page 1 sur 2

HS

CR

ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée :

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées.

Nous vous remercions de bien vouloir les adopter.

La Gérante
9 NEUF SAVIGNY
7 ALLES DU COBALT
77126 SAVIGNY-LE-TEMPLE
SIRET : 814 080 651 00015
TEL : 0967617965

Le Procès-Verbal d'Assemblée Générale Annuel

SARL 9 NEUF SAVIGNY

Société anonyme à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social 7 ALLEE DU COBALT, 77176 SAVIGNY LE TEMPS

RCS MELUN N° SIREN : 814 080 651

Procès-verbal d'assemblée générale en date du 31/08/2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un août à 10 heures.

Assemblée présidée par Mme HU SHUHUA EP. XU gérante de SARL 9 NEUF SAVIGNY
convoquée conformément aux dispositions de l'article N°8 des statuts.

Sont présents ou représentés :

Mme HU SHUHUA EP. XU détenant 50 parts

SARL 9 NEUF GRAND VAL détenant 50 parts

Cet ensemble représentant plus de la totalité de parts sociales, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article N°22 des statuts.

Les documents et rapports soumis à l'assemblée :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
récépissés des convocations, pouvoirs des associés représentés, rapport de gestion du gérant, texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée, comptes annuels.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Rappel de l'ordre du jour

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture est donnée du rapport du gérant et ouvre la discussion :

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 23 910 euros, que les associés décident d'affecter : en totalité au compte "report à nouveau" qui est de 234 890 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que la Gérante Mme HU SHUHUA EP. XU a perçu une rémunération de 24 998 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et tous les associés

Fait à SAVIGNY LE TEMPS, le 31/08/2025

Madame HU SHUHUA EP. XU



SARL 9 NEUF GRAND VAL
« Représentant Légal »

